

BULLETIN

DE



LA

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

1^{ère} ANNÉE—NUMÉRO 8

QUÉBEC, 1^{er} NOVEMBRE 1898

ABONNEMENT : 25c. PAR AN

AVIS

On trouvera à la quatrième page du "Bulletin," les détails des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois prochain.

Contribution aux décès d'épouses, Appel No 5....	\$ 0 09
Contribution à la maladie, Appel No 24.....	0 45
Total.....	\$ 0 54

Le trésorier de la Succursale de la Baie St-Paul, M. J. T. Fortin, étant gravement malade, n'a pu faire un rapport détaillé des opérations de sa succursale pour le mois de septembre.

NOUVELLE SUCCURSALE

Sous ce titre, *L'Union Libérale* du 14 octobre publie l'entrefilet suivant :

"La Société Bienveillante St-Roch vient d'établir une nouvelle succursale dans la paroisse de St-Ambroise, comté de Québec.

"C'est la septième succursale fondée depuis que la Société a fait amender sa charte par la législature provinciale, lui donnant le pouvoir d'établir des succursales."

En effet, nous constatons avec plaisir que notre Société avance à pas de géant dans la voie du progrès et de l'accroissement. Au-delà de 275 nouveaux membres ont été enregistrés depuis le commencement de l'année, et pour peu que cette augmentation continue dans la même proportion, la Société comptera un millier de membres sous peu.

Grâce à l'activité et au zèle déployés par M. Théodore Barbeau et ses amis, de la paroisse de St-Ambroise, la Société Bienveillante y a établi une assez forte succursale, et qui promet d'augmenter rapidement, si l'on en juge par le bon vouloir que les membres semblent y mettre.

Voici maintenant les noms des personnes qui ont été élues officiers de cette succursale pour l'année courante :

Jos Blondeau, *président* ;
Jos. Sansfaçon, *1^{er} vice-président* ;
Pierre Boivin, *2^{me} vice-président* ;
Théodore Barbeau, *secrétaire* ;
Chs. Pageau, *asst-secrétaire* ;
Jos. Ed. Durand, *trésorier* ;
Théophile Durand, *asst-trésorier* ;
Honoré Sansfaçon, *commiss-ordonnateur* ;
Jos. Duchaineau, *asst-commiss-ordonnateur* ;
Laurent Chabot et Félix Darveau, *visiteurs* ;
A. E. Bedard, *médecin-examinateur*.

Les assemblées de la Succursale ont lieu les premier et troisième mardis de chaque mois, et les séances du Comité de Régie les mêmes jours avant ou après les assemblées de la Succursale.

AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION, AUX RÈGLES ET RÈGLEMENTS DU BUREAU PRINCIPAL

(Suite)

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que la clause 43 de l'art. 10, p. 35. Constitution du Bureau Principal, soit biffée et remplacée par la suivante :

21. Notifier par lettre enreg.-trée, suivant la formule K, tout membre arriéré de neuf mois de contribution mensuelle ou de neuf appels à la caisse aux décès d'épouses et aux malades.

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que la clause 6 de l'art. 18, p. 58, Constitution du Bureau Principal, soit biffée et remplacée par la suivante :

6. La société accordera aux médecins-visiteurs, une piastre pour la première visite et cinquante centins pour chaque visite additionnelle. Ils ne feront en tout que dix visites au même malade et cela à raison d'une visite par semaine.

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que la nouvelle clause suivante soit ajoutée à l'art. 13, p. 48, Constitution du Bureau Principal, comme clause 4 :

4. Tout membre devant cinq mois de contribution mensuelle ou trois appels à la caisse aux décès d'épouses et aux malades, sera considéré arriéré dans le paiement de ses contributions. Le trésorier, en mettant le compte de tel membre en collection, débitera à ce dernier dix pour cent sur le montant total de la somme due à cette date, et tel sociétaire sera privé des secours à la maladie aussi longtemps qu'il n'aura pas payé ce pourcentage qui fera partie des recettes générales du Bureau Principal.

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que les deux clauses suivantes soient ajoutées à la cons-

titution, et aux règlements du Bureau Principal et que les dites clauses forment l'article 7a.

ARTICLE 7a

CHAPELAIN

1. L'autorité ecclésiastique de la paroisse de St Roch de Québec pourra, si demande lui en est faite par le bureau de direction, nommer un chapelain, au Bureau Principal.

2. Le chapelain a le droit d'assister aux assemblées du Bureau Principal et de prendre part à la discussion sur toutes les questions, mais dans aucun cas n'a le droit de voter s'il n'est pas membre.

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que la nouvelle clause suivante soit ajoutée à l'art. 11 p. 44, constitution du Bureau Principal, comme clause 18.

18. Les règlements et les livrets nécessaires aux membres enregistrés dans les succursales, seront vendus, à ces dernières par le Bureau de Direction au prix de vingt cents l'exemplaire, pour les règlements, et de trente cents pour chaque livret. Les succursales les fourniront aux membres aux prix déterminés par la clause 10 de l'article 3 de leur constitution.

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que la nouvelle clause suivante soit ajoutée à l'article 11, p. 44, constitution du Bureau Principal, comme clause 19.

19. Le Bureau de Direction pourra, quand il le juge à propos, par une résolution adoptée à cette fin, obliger les succursales à lui faire la remise en tout ou en partie du surplus des recettes sur les dépenses.

Il a été proposé et unanimement

Résolu : Que les trois nouvelles clauses suivantes soient ajoutées à la Constitution du Bureau Principal et que les dites clauses forment l'article 12a.

(La suite au prochain numéro.)

Rapports mensuels du Bureau Principal et des Succursales pour le mois finissant le 30 septembre 1893.

BUREAU PRINCIPAL

RECETTES

Balance en caisse le 31 août 1893.....	\$ 48 00
Proposition.....	0 75
Contribution mensuelle.....	36 70
Règlement.....	0 50
Livret.....	0 50
Insigne.....	3 00
Contribution aux décès d'épouses.....	4 32
Contribution aux malades.....	118 01
Contribution aux héritiers.....	15 00
Certificats d'admission.....	4 75
Bulletin.....	36 25
Commission sur collection.....	2 91

Total \$ 272 69

DÉBOURSÉS

Loyer mois.....	\$
Frais de postage.....	1 50
Allocation aux malades.....	60 00
Médecins-visiteurs.....	7 00
Divers.....	3 54
Frais de collection et de distribution.....	3 90

Total des déboursés..... \$ 75 94

Payé à la caisse général..... 126 73
Balance en caisse le 30 septembre 1893..... 70 02

Total..... \$ 272 69

CHAMPLAIN No 1

RECETTES

Balance en caisse le 31 août 1893.....	\$ 28 33
Proposition de membre.....
Contribution mensuelle.....	1 60
Contribution aux décès d'épouses.....	0 10
Contribution aux malades.....	7 13
Contribution aux décès de sociétaire.....
Règlements.....
Livrets.....
Insignes.....
Bulletin.....	0 50
Commission sur collection.....

Total..... \$ 38 66

DÉBOURSÉS

Frais de postage.....	\$
Divers.....	1 50

Total des déboursés..... \$ 1 50

Payé au B. P..... 8 73
Balance en caisse le 30 septembre 1893..... 28 43

Total..... \$ 38 66

JACQUES-CARTIER No 2

RECETTES

Balance en caisse le 31 août 1893.....	\$ 68 79
Proposition de membre.....	2 50
Contribution mensuelle.....	8 40
Contribution aux décès d'épouses.....	2 00
Contribution aux malades.....	31 04
Contribution aux décès de sociétaires.....	4 00
Règlements.....	1 20
Livrets.....	2 00
Certificats d'admission.....	5 50
Bulletin.....	12 50
Contribution d'installation.....	4 00
Total.....	\$ 141 03

DÉBOURSÉS

Loyer mois.....	\$
Frais de postage.....
Distribution d'avis.....	1 06
Allocation aux malades.....	66 00
Divers.....
Total des déboursés.....	\$ 67 06
Payé au B. P.....
Balance en caisse le 30 septembre 1893.....	74 73
Total.....	\$ 141 93

ST-JACQUES No 3

RECETTES

Balance en caisse le 31 août 1893.....	\$ 13 90
Proposition de membre.....	0 75
Contribution mensuelle.....	3 50
Contribution aux décès d'épouses.....	1 10
Contribution aux malades.....	22 16
Contribution aux décès de sociétaires.....	2 00
Règlements.....	0 26
Livret.....	0 20
Insigne.....	1 20
Certificat d'admission.....	2 00
Bulletin.....	2 00
Total.....	\$ 49 01

DÉBOURSÉS

Loyer.....	\$ 4 00
Frais de postage.....	0 50
Divers.....	5 00
Total des déboursés.....	\$ 9 50
Payé au B. P.....	30 86
Balance en caisse le 30 septembre 1893.....	8 65
Total.....	\$ 49 01

ST-JEAN-BAPTISTE No 5

RECETTES

Balance en caisse le 31 août 1893.....	\$ 64 21
Proposition de membre.....	1 25
Contribution mensuelle.....	3 50
Contribution aux décès d'épouses.....
Contribution aux malades.....	1 33
Contribution aux décès de sociétaires.....
Règlements.....
Livret.....
Insigne.....
Certificat d'admission.....
Bulletin.....	6 50
Total.....	\$ 76 79

DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois.....	\$ 4 00
Frais de postage.....
Divers.....	6 20
Allocation aux malades.....	6 00
Total des déboursés.....	\$ 16 20
Payé au B. P.....	1 49
Balance en caisse le 30 septembre 1893.....	59 10
Total.....	\$ 76 79

DUROCHERS No 6

RECETTES

Balance en caisse le 31 août 1893.....	\$ 4 03
Proposition de membre.....	3 00
Contribution mensuelle.....	2 90
Contribution aux décès d'épouses.....	1 00
Contribution aux malades.....	8 54
Contribution aux décès de sociétaires.....	2 00
Règlements.....	20
Livrets.....	20
Insignes.....	1 20
Certificat d'admission.....	2 75
Emprunté à C. G.....	6 56
Bulletin.....	3 50
Total.....	\$ 35 88

DÉBOURSÉS

Loyer un mois.....	\$ 4 00
Distribution d'avis.....	1 66
Divers.....	1 85
Frais de postage.....	0 50
Frais de collection.....	6 75
Un poêle.....	5 00
Total des déboursés.....	\$ 13 76
Payé au B. P.....	22 12
Balance en caisse le 30 septembre 1893.....
Total.....	\$ 35 88

ST-AMBROISE No 7

RECETTES

Proposition de membres.....	\$ 8 00
Contribution mensuelle.....	2 20
Contribution aux décès d'épouses.....	11 00
Contribution aux malades.....	33 00
Contribution aux décès.....	22 00
Règlements.....	6 60
Livrets.....	11 00
Certificats d'admission.....	25 25
Contribution d'installation.....	22 00
Bulletin.....	5 50
Total.....	\$ 146 55

DÉBOURSÉS

Ouvertures de livres.....	\$ 5 00
22 règlements à 20 cts.....	1 40
22 livrets à 30 cts.....	6 60
Avis de convocation.....	50
Total des déboursés.....	\$ 16 50
Payé au B. P.....	96 75
Balance en caisse 30 septembre 1893.....	33 30
Total.....	\$ 146 55

CONTRIBUTIONS AUX MALADES

APPEL No 24

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er novembre 1893.

Le rapport suivant donne le nombre de malades depuis le dernier appel et le montant dû, pour chacun d'eux, par chaque sociétaire, faisant partie de la caisse aux malades. Cette contribution est payable au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois de décembre prochain, 1893.

Malades No 116, 8 semaines à 2½ cts, 18 cts. No 117, 5 semaines à 2½ cts, 11½ cts. No 118, 7 semaines à 2½ cts, 15½ cts.—Total \$0.45.

JOS. COTÉ, Trésorier du B. P.

Nombre de membres faisant partie des fonds de secours lors de l'application de chaque malade	Nos des malades	Noms et prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie	Contributions hebdomadaires 400 à 500, 2½ cts.	Montants que chaque membre doit payer		Total	
									\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
	116	Félix Savard.....	108 rue Bédard	B. P.	Dr. J.-A. Marcour	Dyspepsie	8	2½	18	48 00	2 75	50 75
	117	Pierre Jackson, 70 rue	Jenck, Fall-River	B. P.	Dr. Jos. Allard	Débilité générale	5	2½	11½	30 00	3 00	33 00
	118	George Côté.....	Baie St-Paul	S. 4	Dr. Alf. Simard	Rhumat. articulaire	7	2½	15½	42 00	2 50	44 50
							20		45	120 00	8 25	128 25

Pour avoir droit aux secours, il faut que toutes les contributions soient payées, y compris celles du mois pendant lequel on fait application, et cela le ou avant le jour de la première séance de chaque mois. Il faut faire son application à après la formule R qui se trouve à la page 50 des règlements, et l'adresser au président.

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS D'ÉPOUSES

APPEL No. 5

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Le rapport suivant donne le nombre de décès d'épouses depuis le dernier appel et le montant dû, pour chacune d'elles, par chaque sociétaire faisant partie de la caisse de secours aux décès d'épouses. Cette somme est payable au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première séance du mois de décembre prochain, 1893.

Décès No. 6, Madame Téléphore Guenette, .09 cts.—Total .09 cts.

No. du décès	NOM	Résidence	Où enregistré	Date de la mort	Contribution	Montant payé au bénéficiaire
6	Madame Téléphore Guenette.....	77 rue Richardson, Québec	Bureau Principal	17 octobre 1893	\$ 0 09	\$ 50 00